

## Question orale de M. ALAUZET, Conseiller Municipal sur l'utilisation de la page réservée aux groupes politiques dans BVV

**M.ALAUZET** : Monsieur le Maire, je souhaite vous interpellier sur l'utilisation de la page réservée aux groupes politiques dans BVV et sur la suppression de cette page dans le prochain numéro de mars. Pour ce qui est du contrôle du protocole d'accord sur l'utilisation de BVV que je me suis procuré dans les services, je vous rappellerai d'abord quelques-uns des articles mentionnés, notamment l'article 2 qui dit à propos du BVV : «son contenu est composé d'articles et d'échos illustrés intéressant le travail, les propositions des élus», article 4 : «les textes, à l'exclusion des tribunes libres, ne peuvent en aucun cas alimenter une polémique», article 6 : «ils ne doivent traiter que des questions d'ordre local et ne pas mettre en cause l'honorabilité et le bonne foi des personnes».

En faisant référence à ce dernier article, on peut constater que les trois textes du dernier numéro de BVV tant celui de l'AREV signé Martine BULTOT et Patrick PIERLOT, que celui du groupe Une Ambition pour Besançon signé Michel JACQUEMIN, que celui des Verts signé par moi-même traitent effectivement de questions d'ordre local, orientations budgétaires pour les premiers, schéma d'ensemble et d'urbanisme pour les seconds et enfin l'emploi pour ma part. Ces articles ne dénaturent en aucune façon ce qui s'écrit habituellement dans ces pages depuis plusieurs années. Au regard de la loi électorale, mes propos ne sont évidemment pas critiquables puisqu'il n'y apparaît aucune propagande pour quelque candidat que ce soit. Vous avez de manière autoritaire censuré la dernière phrase de mon article, ce qui aurait pu témoigner d'une certaine rigueur ou d'une réelle probité si dans le même temps vous aviez reporté après les élections, en accord avec Jean-Louis FOUSSERET, la publication dans BVV du dossier sur l'Office du Tourisme où apparaît sa photo. Ceci est bien plus répréhensible au regard de la loi électorale. De même, vous auriez pu reporter la rencontre de Jean-Louis FOUSSERET avec le personnel municipal dans le cadre du programme COM'IN. Même si cette rencontre était prévue de longue date, elle a eu lieu à l'approche des élections législatives du printemps 1993. Ce dernier élément simplement pour commenter la réponse que vous avez faite à Michel VIALATTE qui s'inquiétait également de cette attitude.

Je vous ferai remarquer par ailleurs que la phrase dans laquelle j'annonçais que Bruno LEGEARD porterait les idées développées dans l'article lors des prochaines élections législatives ne me satisfait pas complètement et que je l'aurais volontiers supprimée si vous m'en aviez fait la demande. Or c'est en ouvrant BVV que j'ai découvert sa disparition sans même que j'en ai été informé. Ce n'est plus les règles politiques ou juridiques qui sont transgressées mais simplement les règles les plus élémentaires de courtoisie. Dans la réponse que vous faites dans l'Est Républicain à ce sujet, suite à l'encadré intitulé «deux poids deux mesures», vous nous reprochez aux uns et aux autres de critiquer l'action municipale ; non seulement mes propos ne remettaient pas en cause la politique du Maire, mais de surcroît c'est bien le rôle de l'opposition ou de la minorité d'engager ce travail critique. Maintenant vous censurez l'expression des groupes dans le prochain numéro de BVV. Vous n'avez aucune raison valable d'agir ainsi, cette mesure est tout à fait déplacée. Quoiqu'il en soit, cette censure représente un dérapage inacceptable et dangereux ou alors vous avez tous les pouvoirs, vous en abusez et je peux rentrer chez moi. Que vous rappeliez certaines règles sur l'utilisation de BVV ou encore sur la loi électorale me paraît tout à fait légitime si ces règles s'appliquent à tous, en conséquence de quoi vous n'avez plus à prononcer de censure, il faut être cohérent. Je vous demande donc de réintégrer la page des groupes dans le prochain numéro de BVV. Dans le cas où vous refusez, je souhaite que cette proposition soit mise aux voix.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur ALAUZET, je voudrais dire que vous ne manquez pas de souffle. Dans un article que vous signez d'ailleurs et que vous n'êtes pas seul à utiliser, vous recommandez la candidature de votre ami Bruno LEGEARD aux prochaines élections législatives dans un bulletin municipal où effectivement la phrase n'avait pas lieu d'être. Alors j'hésitais entre

deux choses, ou bien simplement enlever cette phrase ou la laisser et faire un recours ; j'aime autant vous dire que c'était préférable d'enlever cette phrase qui n'avait pas à figurer dans un bulletin municipal où on ne connaît pas d'ailleurs M. LEGEARD. Vous dites maintenant qu'il faudrait rétablir cela. Je vous rappelle que cette page tout à fait spéciale est d'ailleurs la moins lue dans BVV.

Alors pour éviter tout nouveau dérapage en mars, j'ai décidé de la supprimer, et ainsi on attendra un mois pour connaître ce que pensent les groupes ; il n'y aura donc pas de page des groupes politiques pour le mois de mars. La séance de ce soir le prouve encore, l'approche d'échéances vous rend nerveux. Donc, voilà la raison pour laquelle j'ai enlevé simplement la petite phrase, j'aurais peut-être pu vous le dire préalablement mais il m'a semblé que vous vous y attendiez. Maintenant c'est vrai qu'on veut nous donner ici, Monsieur TOURRAIN, des leçons de démocratie ; je ne connais pas beaucoup de bulletins en tout cas dans la région, départementaux, régionaux, qui donnent une libre opinion aux oppositions de leur Conseil. Alors s'il vous plaît, vous êtes très mal placé pour faire des remarques. Voilà la réponse que je voulais donner à M. ALAUZET.

Dont acte.